



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

DÉLIBÉRATION

N° 20180531-09

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 24 mai 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 31 mai 2018 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Jeannine SUAREZ, André IMBERDIS, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoît GENEIX, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHELEMY, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Olivier CHAMBON à Bernard GARCIA
Marcel BARGEON à Jean-Pierre DUBOST
Philippe CAYRE à Christiane SAMSON
Marc DELPOSEN à Jeannine SUAREZ
Gérard GRILLE à Daniel BERTHUCAT
Pépita RODRIGUEZ à Bernard VIGNAUD
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Jacqueline MALOCHET à Thierry DEGLON
Farida LAÏD à Benoît GENEIX

Conseiller.e.s absent.e.s : Ghislaine DUBIEN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Carine BRODIN, Hélène BOUDON

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes : José MONRUFFET, Guy PRADELLE, Sylvie CHAUNY

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**APPROBATION DES CONVENTIONS DE GESTION AVEC LES COMMUNES
D'ESCOUTOUX, RIS, PUY-GUILLAUME, SAINT-RÉMY-SUR-DUROLLE,
CHATELDON ET LACHAUX POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Rapporteur : Serge PERCHE, Vice-Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

44

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

9

Total votants :

56



Vu les statuts de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne et plus particulièrement l'article 6 relatif aux compétences exercées par la Communauté de Communes,

Considérant que depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes exerce la compétence facultative Assainissement Non Collectif,

Considérant que pour l'exercice de cette compétence, la Communauté de Communes dispose d'un délai jusqu'au 31 décembre 2018 pour mettre en œuvre pleinement cette compétence,

Considérant qu'il convient d'assurer la continuité du service et de l'action publique, il est proposé au conseil la signature de conventions de gestion confiant aux communes d'Escoutoux, Ris, Puy-Guillaume, Saint-Rémy-sur-Durolle, Châteldon et Lachaux l'exercice de la compétence Assainissement Non Collectif.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les conventions de gestion d'exercice de la compétence ANC avec les communes d'Escoutoux, Ris, Puy-Guillaume, Saint-Rémy-sur-Durolle, Châteldon, et Lachaux,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer ces conventions.

TOTAL VOTANTS : 56	Conseillers présents : 47	Représentés : 9	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 56	Pour : 56	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

